

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 23 février 2012

Interpellation urgente écrite

Centre des Tattes : où en est-on dans les travaux de rénovation du bâtiment ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 26 décembre dernier, un grave incendie ravageait un des bâtiments du centre des Tattes qui accueille des requérants d'asile. Selon le communiqué de la police¹, 5 personnes se sont jetées du deuxième étage, 13 ont été blessées (notamment un enfant d'environ 1 an), dont 4 grièvement. Sans l'intervention rapide des secours et l'efficacité du personnel de l'Hospice général comme des agents de sécurité se trouvant sur place, le bilan aurait pu être autrement plus lourd.

Toutefois et indépendamment des causes du sinistre, la question s'est immédiatement posée de savoir pourquoi l'incendie avait pris une telle tournure. Ainsi, dans La Tribune de Genève, on pouvait lire : *«Il faut aussi se demander pourquoi l'incendie a pris une tournure aussi dramatique», s'interroge Aldo Brina, membre de la Coordination asile, préoccupé par la surpopulation du foyer et l'état des lieux. Et de préciser: «La capacité de certaines chambres a été doublée l'an passé. Le centre dépasse largement sa capacité d'accueil. Plus de cent enfants sur cinq cents personnes auraient été recensés récemment.»*²

Il faut dire que la question de l'état des bâtiments du centre des Tattes ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, les milieux de l'asile à

¹ Voir : http://www.romandie.com/news/pdf/POLICE-GE_261220111812_2011-12-26.pdf

² Voir : <http://archives.tdg.ch/geneve/actu/incendie-tattes-famille-loupe-2011-12-30>

Genève s'inquiètent tant des questions de sécurité (dispositif d'évacuation, extincteurs insuffisants, détecteurs de fumée, etc.) que de la salubrité des locaux (température de l'eau chaude, problème de chauffage, vermine, WC bouchés, système électrique défectueux, stores cassés, etc.).

Le 26 juin 2008, l'auteur de ces lignes avait d'ailleurs déjà déposé une interpellation urgente, l'IUE 584, portant – notamment – sur l'insalubrité des locaux. Dans sa réponse³, le Conseil d'État précisait entre autres ce qui suit au sujet de l'entretien des bâtiments :

« L'Etat de Genève, l'Office fédéral des réfugiés (ODR), le département fédéral de l'action sociale et l'AGECAS (remplacé par l'Hospice général) ont conclu une convention qui constitue un règlement d'administration et d'exploitation du centre des Tattes et qui règle essentiellement l'occupation et l'entretien du centre. Cette convention est toujours en vigueur. Elle arrivera à échéance le 30 juin 2011. A la demande de l'Hospice général, l'Etat de Genève examinera l'opportunité d'une mise à jour avant le terme prévu.

Cette convention prévoit que l'entretien courant des parties privatives mises à disposition des utilisateurs est pris en charge par ces derniers, notamment en ce qui concerne les travaux suivants :

- Peintures
- Revêtements de sols
- Petits travaux de plomberie
- Petits travaux de menuiserie

Cette convention mentionne également que les travaux ayant trait au gros œuvre, ainsi que les travaux de transformation, devront faire l'objet d'une convention préalable entre l'Etat de Genève et l'ODR, ayant pour but d'en définir la prise en charge.

Par ailleurs, l'Etat s'engage à établir, en accord avec l'Hospice général, une planification des travaux de rénovation des bâtiments du Centre des Tattes, sous forme d'un plan quadriennal, dès 2010. »

Ma question est donc la suivante : **le Conseil d'État peut-il nous communiquer ce plan quadriennal des travaux de rénovation des bâtiments du centre des Tattes et nous préciser ce qu'il en est de leur avancement ?** Je remercie le gouvernement de sa réponse.

³ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE00584A.pdf>